



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

Version: 1

Date de version: 29/03/2022

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Fiche de Données de Sécurité

section

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP.
Numéro UFI : (03mg) UFI : PQKY-1H5E-100U-6WMP
(06mg) UFI : 3SKY-HHUT-C00C-U86R
(09mg) UFI : VAX1-7J38-500H-TQM8
(12mg) UFI : SVKY-1HJ6-N00U-HKST
(18mg) UFI : CYKY-JH7K-Y00A-5XCV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.
Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **Nom** : SUNNY SMOKER.
Rue : 91 avenue Jean-Baptiste Clément.
Code postal/Ville : 92100 Boulogne-Billancourt.
Pays : France:
Téléphone : +33 (0)1 83 81 40 70.
Email : Reglementation@sunnysmoker.fr.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18
mg - PULP

section **2** Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

| | | |
|------|-------------------|---|
| H302 | Acute Tox. 4 ORAL | Nocif en cas d'ingestion |
| H412 | Aquatic Chronic 3 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

| | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient linalool, isomenthone, (R)-p-mentha-1,8-diene, caryophyllene, L-menthan-3-one, cineole. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

| | |
|------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |

Mises en garde - Prévention

| | |
|------|---|
| P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |

Mises en garde - Réponse

| | |
|-----------|--|
| P301+P312 | EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. |
| P330 | Rincer la bouche. |

2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

| Substance | Concentration (%) | Limites de concentration spécifiques | Classification |
|-------------------------------|-------------------|--|--|
| L-menthol | | | |
| N°CAS 2216-51-5 | C≤ 3.0% | Eye Irrit. 2, : C > 25 % Skin Irrit. 2, : C > 25 % | H315 Provoque une irritation cutanée. |
| N°EC 218-690-9 | | | H319 Provoque une sévère irritation des yeux |
| N°IDX | | | |
| p-menthan-3-one | | | |
| N°CAS 10458-14-7 | C≤ 2.0% | | H226 Liquide et vapeurs inflammables. |
| N°EC 233-944-9 | | | H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| N°IDX | | | |
| nicotine [1] | | | |
| N°CAS 54-11-5 | C≤ 1.649835% | Inhalation: ATE = 0.19 mg/L (dusts/mists) Dermal: ATE = 70 mg/kg Oral: ATE = 5 mg/kg | H300 Mortel en cas d'ingestion. |
| N°EC 200-193-3 | | | H310 Mortel par contact cutané. |
| N°IDX 614-001-00-4 | | | H330 Mortel par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| isomenthone | | | |
| N°CAS 491-07-6 | C≤ 0.5% | | H315 Provoque une irritation cutanée. |
| N°EC 207-727-4 | | | H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |
| N°IDX | | | |
| cineole | | | |
| N°CAS 470-82-6 | C≤ 0.5% | | H226 Liquide et vapeurs inflammables. |
| N°EC 207-431-5 | | | H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |
| N°IDX | | | |
| caryophyllene | | | |
| N°CAS 87-44-5 | C≤ 0.5% | | H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| N°EC 201-746-1 | | | H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |
| N°IDX | | | H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |
| L-menthan-3-one | | | |
| N°CAS 14073-97-3 | C≤ 0.5% | | H315 Provoque une irritation cutanée. |
| N°EC 237-926-1 | | | H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |
| N°IDX | | | |
| (R)-p-mentha-1,8-diene | | | |
| N°CAS 5989-27-5 | C≤ 0.1% | | H226 Liquide et vapeurs inflammables. |
| N°EC 227-813-5 | | | H315 Provoque une irritation cutanée. |



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

| | | | | | |
|--|--------------|---------|---------------------|------|---|
| N°IDX | 601-029-00-7 | | | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| | | | | H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| | | | | H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| 7-methyl-3-methylocta-1,6-diene | | | | | |
| N°CAS | 123-35-3 | C≤ 0.1% | M=1M(Chronic)= 1 | H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| N°EC | 204-622-5 | | | H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| N°IDX | | | | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| | | | | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| | | | | H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| | | | | H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| linalool | | | | | |
| N°CAS | 78-70-6 | C≤ 0.1% | | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| N°EC | 201-134-4 | | | | |
| N°IDX | 603-235-00-2 | | | | |

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

section 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Remplacer les vêtements contaminés et trempés.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18
mg - PULP

section 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Mettre les personnes en sécurité.
Utiliser une protection respiratoire appropriée.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.
En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Couvrir les canalisations.
Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.
Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.
Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).
Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
Élimination des déchets : voir la section 13.
Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.
Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.
Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.
Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section

8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

| Substance | Valeur | Unité | Type |
|-----------|--------|-------|------|
|-----------|--------|-------|------|

Aucune donnée disponible.

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18
mg - PULP

Équipement de protection individuelle :



- Protection des yeux et du visage** : **Protection oculaire appropriée** :
Aucune donnée disponible.
Porter un équipement de protection oculaire.
- Protection de la peau** : **Protection des mains** :
Type de gants appropriés :
Aucune donnée disponible.
Porter des gants de protection.
Protection du corps :
Vêtement de protection approprié :
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Blouse de laboratoire.
- Protection respiratoire** : **Protection respiratoire nécessaire** :
Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.
Appareil de protection respiratoire :
Aucune donnée disponible.
Porter une protection respiratoire.
Remarque :
Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.
La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.
Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Contrôles liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique** : Liquide
Couleur : Divers
Odeur : Pas de données disponibles
Seuil olfactif : Pas de données disponibles
pH : 7 - 9
Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles



| | | |
|---|---|----------------------------|
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : | Pas de données disponibles |
| Point d'éclair | : | 98°C |
| Taux d'évaporation | : | Pas de données disponibles |
| Inflammabilité | : | Pas de données disponibles |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | : | Pas de données disponibles |
| Pression de vapeur | : | Pas de données disponibles |
| Densité de vapeur | : | Pas de données disponibles |
| Densité relative | : | Pas de données disponibles |
| Solubilité(s) | : | Pas de données disponibles |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) | : | Pas de données disponibles |
| Température d'auto-inflammabilité | : | Pas de données disponibles |
| Température de décomposition | : | Pas de données disponibles |
| Viscosité | : | Pas de données disponibles |
| Propriétés explosives | : | Pas de données disponibles |
| Propriétés comburantes | : | Pas de données disponibles |
| Solubilité dans d'autres solvants | : | Pas de données disponibles |
| Log Kow | : | Pas de données disponibles |

9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.



10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 11 Informations toxicologiques

11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 4_ORAL selon le règlement de référence.

Nocif en cas d'ingestion.

ATE "La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP" = 303.06060909121214 mg/kg.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• L-menthan-3-one (CAS: 14073-97-3) :

Espece : Rat
Sexe : Femelle
Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 2046 | mg/kg bw |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• nicotine (CAS: 54-11-5) :

Espece : Souris
Sexe : Femelle
Directives : Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale: procédure ascendante et descendante)

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 77.83 | mg/kg bw |

Conclusion : Effet indésirable observé

• L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Espece : Rat
Sexe : Femelle
Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 2602 | mg/kg bw |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• caryophyllene (CAS: 87-44-5) :

Espece : Souris
Sexe : Mâle
Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | > | 5000 | mg/kg bw |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

• linalool (CAS: 78-70-6) :

Espece : Souris
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 2200 | mg/kg bw |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• cineole (CAS: 470-82-6) :

Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 4500 | mg/kg bw |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• L-menthan-3-one (CAS: 14073-97-3) :

Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 24
Durée d'exposition/unité : heures

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | > | 5 | mL/kg bw |

Conclusion : Pas de données disponibles

• nicotine (CAS: 54-11-5) :

Espece : lapin
Sexe : mâle femelle
Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)
Durée d'exposition/valeur : 24
Durée d'exposition/unité : heures

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 70.4 | mg/kg bw |

Conclusion : Effet indésirable observé

• L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|-------|
|-----------|-----------|--------|-------|



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

| | | | |
|-------|---|------|----------|
| DL50: | > | 5000 | mg/kg bw |
|-------|---|------|----------|

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **linalool (CAS: 78-70-6)** :

Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)
Durée d'exposition/valeur : 24
Durée d'exposition/unité : heures

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 5610 | mg/kg bw |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **cineole (CAS: 470-82-6)** :

Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 24
Durée d'exposition/unité : heures

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 2000 | mg/kg bw |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• **nicotine (CAS: 54-11-5)** :

Espece : Rat
Sexe : Mâle
Directives : EPA OPPTS 870.1300 (Toxicité aiguë par inhalation)
Voie d'administration : inhalation: aérosol
Durée d'exposition/valeur : 20
Durée d'exposition/unité : minutes

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|-------|
| CL1: | Mâle | = | 2.3 | mg/l |

Conclusion : Effet indésirable observé

• **L-menthol (CAS: 2216-51-5)** :

Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : OCDE Ligne directrice 403 (toxicité aiguë par inhalation)
Voie d'administration : inhalation: aérosol
Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : heures

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|-------------------|
| CL50: | | = | 5289 | mg/m ³ |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

• linalool (CAS: 78-70-6) :

Espece : Souris
Sexe : Femelle
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'administration : Inhalation
Durée d'exposition/valeur : 1
Durée d'exposition/unité : heure

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|-------------------|
| CL50: | | = | 3200 | mg/m ³ |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• L-menthan-3-one (CAS: 14073-97-3) :

Type de test : in vitro
Espece : Humain
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 439 de l'OCDE (Irritation de la peau in vitro)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• nicotine (CAS: 54-11-5) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 402 de l'OCDE (toxicité cutanée aiguë)
Durée d'exposition/valeur : 24
Durée d'exposition/unité : heures

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

• caryophyllene (CAS: 87-44-5) :

Type de test : in vitro
Espece : Humain
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 60
Durée d'exposition/unité : minutes

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

• linalool (CAS: 78-70-6) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)
Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : heures

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• cineole (CAS: 470-82-6) :

Type de test : in vitro
Espece : Humain
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• L-menthan-3-one (CAS: 14073-97-3) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : 0,1 mL

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

• nicotine (CAS: 54-11-5) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

• L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• caryophyllene (CAS: 87-44-5) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : 0,1 mL

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• linalool (CAS: 78-70-6) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : 0,1 mL

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• cineole (CAS: 470-82-6) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles



| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|-----------|-------|------------|---------------|

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• L-menthan-3-one (CAS: 14073-97-3) :

Espece : Souris
Sexe : Femelle
Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
|-----------|--------|-------|

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

• nicotine (CAS: 54-11-5) :

Espece : Souris
Sexe : Femelle
Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
|-----------|--------|-------|

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Espece : Souris
Sexe : Mâle
Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
|-----------|--------|-------|

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant)

• caryophyllene (CAS: 87-44-5) :

Espece : Souris
Sexe : Femelle
Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
|-----------|--------|-------|

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

• linalool (CAS: 78-70-6) :

Espece : Souris
Sexe : Femelle
Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
|-----------|--------|-------|

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

• cineole (CAS: 470-82-6) :

Espece : Souris
Sexe : Femelle
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
|-----------|--------|-------|

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

11.9 Cancérogénicité

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

Substances :

• L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'administration : oral: non spécifié
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|---------------|
| NOAEL | | = | 375 | mg/kg bw/jour |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• nicotine (CAS: 54-11-5) :

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
Voie d'administration : Inhalation
Durée d'exposition/valeur : 6
Durée d'exposition/unité : heures/jour
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|-------------------|
| NOAEC: | | = | 20 | mg/m ³ |

Conclusion : Effet sur la toxicité pour le développement - Voie orale : Aucun effet indésirable observé

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

Voie d'administration : Inhalation
Durée d'exposition/valeur : 6
Durée d'exposition/unité : heures/jour
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|-------|
|-----------|----------------|-----------|--------|-------|

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable observé

• L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Type de test : in vivo
Espece : Rat



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 453 de l'OCDE
Voie d'administration : orale: alimentation
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|---------------|
| NOAEL | | = | 375 | mg/kg bw/jour |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé sur la fertilité

• linalool (CAS: 78-70-6) :

Type de test : Autre
Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 421 de l'OCDE (Test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
Voie d'administration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|---------------|
| NOAEL | | = | 365 | mg/kg bw/jour |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé sur la fertilité

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'administration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : 11
Durée d'exposition/unité : jours
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|---------------|
| NOAEL | | = | 1000 | mg/kg bw/jour |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

• L-menthan-3-one (CAS: 14073-97-3) :

Type de test : Aberration chromosomique
Espece : Souris
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de mammifères)
Type de méthode : Test du micronoyau
Voie d'administration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Cytotoxicité/Toxicité | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------------------|-----------|--------|-------|
|-----------|----------------|-----------------------|-----------|--------|-------|

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• **L-menthol (CAS: 2216-51-5)** :

Type de test : Aberration chromosomique
Espece : Souris
Sexe : Mâle
Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de mammifères)
Type de méthode : Test du micronoyau
Voie d'administration : intrapéritonéale
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Cytotoxicité/Toxicité | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------------------|-----------|--------|-------|
|-----------|----------------|-----------------------|-----------|--------|-------|

Conclusion : Effet indésirable observé

• **linalool (CAS: 78-70-6)** :

Type de test : Aberration chromosomique
Espece : Souris
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de mammifères)
Type de méthode : Test du micronoyau
Voie d'administration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : 1-2
Durée d'exposition/unité : heures
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Cytotoxicité/Toxicité | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------------------|-----------|--------|-------|
|-----------|----------------|-----------------------|-----------|--------|-------|

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles



section **12** Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Toxicité aquatique court terme :

• **nicotine (CAS: 54-11-5) :**

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Oncorhynchus mykiss (truite arc)
Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : OCDE 203

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| NOEC/CEx | 3 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 3 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Subspicatus Desmodesmus.
Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : OCDE 201 resp. EU C.3

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| NOEC/CEx | 5.2 | mg/l |
| EC50: | 11 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : micro-organismes
Espece : Boues activées domestiques
Durée du test : 28
Unité : jours
Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| NOEC/CEx | 27 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

• L-menthol (CAS: 2216-51-5) :

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Brachydanio rerio (Zebra-fish)
Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.1

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 15.6 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.2

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 26.6 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Subspicatus Desmodesmus.
Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : Règlement (CE) n ° 440/2008, annexe, C.3

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 21.4 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles

• caryophyllene (CAS: 87-44-5) :

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 0.17 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.
Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : OCDE 201

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 0.033 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles

• linalool (CAS: 78-70-6) :

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Salmo gairdneri
Durée du test : 96



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

Unité : heures
Directives : OCDE 203

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 27.8 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 59 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Subspicatus Desmodesmus.
Durée du test : 96
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 156.7 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles
• cineole (CAS: 470-82-6) :
Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Oncorhynchus mykiss (truite arc)
Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 57 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 100 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.
Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 74 | mg/l |



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18 mg - PULP

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme :

• nicotine (CAS: 54-11-5) :

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia pulex (puce d'eau)
Directives : OCDE 211
Durée d'exposition/valeur : 16
Durée d'exposition/unité : jours

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| NOEC/CEX | 0.02 | mg/l |

Remarques : Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

section 13 Considérations relatives à l'élimination



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18
mg - PULP

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18
mg - PULP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

14.8 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne :

Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009) :

| Substance | CAS | EC |
|------------------------|-----------|-----------|
| linalool | 78-70-6 | 201-134-4 |
| (R)-p-mentha-1,8-diene | 5989-27-5 | 227-813-5 |

REACH : Annex XVII (Restrictions) :

| Substance | CAS | EC |
|------------------------|-----------|-----------|
| (R)-p-mentha-1,8-diene | 5989-27-5 | 227-813-5 |

Réglementations nationales :

Cosmetic Ingredient Hotlist :

| Substance | CAS | EC |
|-----------|---------|-----------|
| nicotine | 54-11-5 | 200-193-3 |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18
mg - PULP

section **16** Autres informations

16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2 Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| | | |
|------|-------------------------|---|
| H226 | Flam. Liq. 3 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H300 | Acute Tox. 2 ORAL | Mortel en cas d'ingestion. |
| H302 | Acute Tox. 4 ORAL | Nocif en cas d'ingestion |
| H304 | Asp. Tox. 1 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H310 | Acute Tox. 2 DERMAL | Mortel par contact cutané. |
| H315 | Skin Irrit. 2 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Skin Sens. 1 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Eye Irrit. 2 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H330 | Acute Tox. 2 INHALATION | Mortel par inhalation. |
| H400 | Aquatic Acute 1 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Aquatic Chronic 1 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Aquatic Chronic 2 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Aquatic Chronic 3 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| H413 | Aquatic Chronic 4 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |



La Menthe Polaire 03, 06, 09, 12, 18
mg - PULP

16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7 Informations complémentaires

Date de création : 29/03/2022

Date de version : 29/03/2022

Date d'impression : 29/03/2022

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.